

La fin de Moresnet

Mais le Moresnet-Neutre perd sa raison d'être en 1895 avec la fin de l'exploitation de la mine de zinc. La Prusse tente de reprendre les pourparlers avec la Belgique pour récupérer le territoire, allant même jusqu'à couper l'électricité et saboter les lignes téléphoniques. Mais la Belgique avait les habitants de son côté et la Première Guerre mondiale débuta. Dès le 4 août 1914, premier jour des hostilités, le très exposé Territoire perdait sa neutralité en passant sous la tutelle du kaiser.

Finalement, en 1919, dans l'article 32 du Traité de Versailles (**), l'Allemagne reconnaît la souveraineté absolue de la Belgique sur le territoire de Moresnet-Neutre qui est attribuée définitivement à l'autorité du roi des Belges.

(**) Elaboré au cours de la conférence de Paris, le traité fut signé le 28 juin 1919, dans la galerie des Glaces du château de Versailles et promulgué le 10 janvier 1920.

Administration et gestion postales à Moresnet-Neutre

Bien que sur le territoire neutre il n'y ait jamais eu de vrai bureau de poste, les habitants n'étaient tout de même pas exclus du trafic postal. Comme c'était le cas pour plusieurs activités, ils pouvaient se diriger vers les deux côtés de la frontière pour envoyer ou recevoir leur courrier. Pendant toute la durée de l'indépendance aussi bien les Prusses que les Belges ont exécuté les travaux postaux simultanément mais totalement indépendamment les uns des autres. Une lettre envoyée vers la Prusse était pourvue d'un timbre prussien et postée dans un bureau prussien tandis qu'une lettre vers la Belgique était pourvue d'un timbre belge et postée dans un bureau de poste belge. Dans les deux cas le tarif national était appliqué.

Pour les envois vers d'autres pays on pouvait choisir le tarif le plus intéressant. Le bureau de poste belge le plus proche et responsable pour Moresnet belge était à Henri-Chapelle. Ils envoyaient et distribuaient également le courrier de et vers Moresnet-Neutre tandis que le bureau de poste allemand le plus proche situé à Herbsthal et responsable pour Moresnet prusse en faisait de même pour Moresnet-Neutre. Ils avaient tous les deux leur propre facteur qui distribuait le courrier et qui vidait leurs boîtes aux lettres.

En 1872, un bureau de poste prusse fut installé dans les bâtiments de la " Vieille Montagne ".

En 1873, parade de la Belgique, elle créa un bureau à Montzen, puis un autre à Moresnet belge.

Ce bref historique pour éveiller votre curiosité et inciter peut-être certains d'entre vous et notamment les marcophiles à entreprendre quelques recherches afin réunir les nombreux documents, griffes et annulations diverses en rapport avec ce petit territoire.



■ De nos lectures, nous avons remarqué que les marques postales PREUSSISCH MORESNET sont rarement proposées à l'achat que ce soit dans les sites en ligne ou les Maisons de ventes.

Concernant la philatélie : trois séries, trois personnalités

Jean-Baptiste MOENS

Le « premier marchand de timbres-poste »



Jean-Baptiste MOENS (1833-1908), le fameux philatéliste belge, n'est pas un inconnu. Il collectionne pièces et timbres depuis son plus jeune âge, et ouvre ensuite à Bruxelles une librairie. C'est à ce moment qu'il décide d'y vendre quelques-uns de ses timbres intéressants, et devient un des tout premiers professionnels du commerce philatélique.

Il publie en 1862 " le Manuel des collectionneurs de timbres-poste - Nomenclature générale de tous les timbres dans les divers pays de l'univers ".

C'est le premier catalogue publié en Belgique et le second dans le Monde francophone, après celui d'Alfred POTIQUET.

Le succès de cet ouvrage le pousse à éditer la même année " De la falsification des timbres-poste ", véritable pamphlet contre les faux timbres qui commencent (déjà !) à pulluler en Europe.

Il fonde ensuite sa propre revue, **le Timbre-poste**, l'ancêtre de toutes les revues philatéliques en Europe, faisant de lui un véritable chef de file dans le Monde de la philatélie.

Poisson d'avril

Son expertise et son succès font que ces articles sont très souvent copiés, et notamment par son collègue parisien Pierre MAHÉ, qui lance lui aussi sa revue " le Timbrophile ", qui devient plus tard la " Gazette des timbres ".

MOENS l'accuse alors de copier ses articles sans citer ses sources, et se forge dans sa tête l'idée de le piéger ...

Il publie donc le 1^{er} avril 1867 un canular élaboré dont MAHÉ se souviendra longtemps. Un certain J.S. NEOM (pseudonyme) lui a envoyé une lettre qu'il publie aussitôt. Le Directeur de la poste du Moresnet, un certain Mr DECRACKT (signifiant fanfaron, menteur), aurait décidé d'émettre une série de 4 timbres, deux bicolores pour la Belgique et Prusse. Ces timbres seraient produits par la société gravure et impression. Joint à cette lettre, une épreuve noir sur carton glacé. Il est également précisé les adoptées :



deux unicolores pour la bruxelloise VISH et LIRVA, du 10 centimes imprimée en valeurs et couleurs qui seront

- 10 centimes lilas et vert ;
- 20 centimes orange et rouge ;
- 12 ½ centimes (ou 1 sgr - silbergroschen) rouge ;
- 25 centimes (ou 2sgr) bleu.

Le poisson d'avril a parfaitement eu l'effet voulu. Le 15 avril, le concurrent français « le Timbrophile », publie la même information. MAHÉ aurait pourtant dû être beaucoup plus prudent et perspicace. En effet, en néerlandais, « Vish » signifie « Poisson » et « Lirva » est tout simplement « Avril » à l'envers !

Et si le timbre est assez fantaisiste, il n'en est pas aux deux états belges (le lion) et prusse (l'aigle), le phrygien rappelant la législation de la Révolution dans le territoire. De plus, à côté d'une reproduction une description et un historique du territoire neutre, un air plus vrai que nature.



moins plausible : référence tout chapeauté d'un bonnet française toujours en place du timbre type, on trouvait tout cela donnant à l'affaire

Evidemment, Monsieur MAHÉ, après avoir avalé goulûment le poisson d'avril, en eut la digestion quelque peu difficile notamment avec l'article de MOENS intitulé : " PIERRE MAHÉ, marchand de

poissons ". Les deux éditeurs croisèrent donc la plume dans une belle joute de presse, comme on n'en peut plus guère lire aujourd'hui, tout cela se terminant par la réconciliation d'usage.

■ Des vignettes conçues par Jean-Baptiste MOENS en 1867 ne nous sont pas connues mais quelques reproductions (dentelées et non dentelées) de qualité et de différentes couleurs sont régulièrement proposées à la vente.

Wilhelm MOLLY



En 1886, le docteur Wilhelm MOLLY – qui échouera de peu à faire du Moresnet le centre mondial de l'Espéranto -, et messieurs BEAUFAYS et CRICKBOOM, qui recherchent en permanence des moyens de faire reconnaître le Moresnet comme un vrai territoire décidèrent de créer une « Poste intérieure ».

Très probablement se sont-ils inspirés des habitudes de l'Allemagne toute proche, où ces Postes privées étaient courantes à l'époque. MOLLY était d'ailleurs lui-même d'origine germanique.

Le 5 octobre 1886 est émise une série de 8 (dentelés et non dentelés) aux motifs vert clair, 2pf bleu, 3pf violet, 4pf orange, 5pf carmin, 20pf gris, et enfin 50pf rouge. Rien de pays, mais un caractère bilingue malgré des prusses.



« vrais » timbres identiques : 1 pfennig brun clair, 10pf rouge bien représentatif du valeurs uniquement

Ces timbres émis selon le modèle prussien n'étaient destinés qu'au seul courrier local, soit à l'intérieur du territoire neutre.

Lorsque le bourgmestre prit connaissance de cette émission de timbres, il avertit les deux commissaires. La réaction des deux états sera rapide : comme à Moresnet-Neutre le droit français était toujours en application selon lequel l'Etat devait toujours avoir le monopole de la poste, les commissaires rédigèrent un décret interdisant la mise en circulation de ces timbres. Le 19 octobre de la même année, après seulement deux semaines d'existence, ces timbres étaient déclarés non valables et retirés de la circulation.

La poste belge comme la poste prusse n'ont jamais reconnus la validité de ces timbres-poste.

Ils n'auront circulé que deux semaines, et l'Etat du Moresnet n'aura donc existé officiellement grâce à ses timbres que pendant cette courte période !

Même si cette poste intérieure n'a fonctionné que durant quelques jours, il est étonnant qu'aucun document n'existe sur le marché philatélique. A ce jour, personne, aucun historien, aucun philatéliste n'a pu certifier l'authenticité d'un objet postal affranchi avec ces vignettes. Il nous semble normal que le Dr MOLLY aurait dû utiliser ces timbres pour son courrier afin promouvoir son projet. Ces timbres ont donc très bien pu être émis dans un but strictement spéculatif.

Les timbres imaginés en 1886 par le docteur Molly se dentelés neufs, non dentelés neufs ou oblitérés Cachet de complaisance ? Plausible, car aucune décentrée retrouvée à ce jour !



trouvent en plusieurs états : KELMIS MORESNET. oblitération quelconque donc

■ On ne connaît pas les huit valeurs dentelées avec cette oblitération.

■ Dans les timbres dentelés souvent sans gomme, beaucoup de timbres non dentelés sur un côté ou dentelés irrégulièrement.

Et puis, il y a ces marques de mise hors cours pour lesquelles deux types de cachets furent utilisés.

AUSSEK COURS (linéaire) AUSSEK COURS GESETZT (encadré)



Etait-ce bien nécessaire ? ... sinon dans un but de profit en incitant les amateurs à acquérir des séries supplémentaires !

Un particulier anonyme

Pour être complet, il faut mentionner enfin une troisième série qui aurait été imprimée au début du 20ème siècle,

En 1909 - 1910, un particulier voulu reprendre le projet du Dr MOLLY. Il commanda à l'imprimerie NICOLET de Verviers l'impression d'une série de six vignettes portant l'indication : " POSTE DE MORESNET-NEUTRE / ALTENBERGER POST ".

1 centime noir
2 centimes carmin
3 centimes vert



5 centimes brun
10 centimes bleu
1 franc jaune



Le commanditaire ne vint jamais prendre livraison de sa commande et l'imprimeur aurait détruit les planches. Deux séries seulement y échappèrent ... ?

Une appartenant à un neveu de l'imprimeur verviétois.

L'autre (peut-être la même) vendue à l'époque par la Maison BIERWART (disparue) située passage LEMONNIER à Liège.

Sources : Territoire neutre de MORESNET par E. & M. DENEUMOSTIER (1986) – CLUB PHILATELIQUE BRAINOIS - FLASH 446 de janvier 2011 – Philapostel Bretagne 2016.